Quarante-deuxième Année — N° 83 | UN NUMÉRO : 15 CENTIMES | MERCREDI 24 MARS 1897.

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING. . . TROIS MOIS. . . 13 fr. 50. . . SIX MOIS . . . 26 fr. . UN AN. . . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . . TROIS MOIS. . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. - Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur-Propriétaire : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Quatre-Saint-Hubert, 5 bis à PARIS chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre Dame-des-Victoires, 2 bis, à BRUXELLES, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 23 MARS 1897

LES PROTESTANTS A MADAGASCAR

JUGÉS PAR UN PROTESTANT

M. Grosclaude, à son retour de la grande île africaine, envoie au *Figaro* un article des plus curieux et des plus instructifs, sur les *Protestants à Madagascar*.

Ce qui donne aux déclarations de M. Grosclaude un relief et un intérêt particuliers, c'est que l'auteur de l'article a soin d'affirmer, par deux fois, en termes vifs et formels, que lui-même est protestant. Et il montre, en plusieurs endroits, par le ton dédaigneux et railleur qu'il prend, au point de vue des intérêts religieux, à l'égard de nos missionnaires, qu'il n'est certes point partial en faveur des catholiques.

Mais cela ne l'empêche point de constater les faits et de déclarer ce qui suit :

« J'ai très nettement exposé ici même, dans une lettre de Tananarive, mon sentiment sur le rôle des *prédicants français à Madagascar*, où je considère qu'*ils font le plus grand mal à leur pays*, en même temps qu'à leur cause.

« Ils ont été représentés dans notre nouvelle colonie par des pasteurs dont je ne conteste point les bonnes intentions, mais qui ont le tort de faire *cause commune avec les ennemis de la France, sur ce terrain où il est entendu*, depuis la conversion de Ranavalo, que tout ce qui est Français est catholique et que tout ce qui est Anglais est protestant.»

Plus loin :

« Les protestants anglais mettent au service de l'empire britannique une ardeur, un esprit de suite et une diplomatie avec lesquels ils sont en train d'égarer le zèle bien intentionné de *quelques pasteurs français, dont la place ne saurait être là où leur intervention peut créer à leur pays de graves difficultés*, et je crois en l'affirmant interpréter le sentiment profond de tous les esprits libéraux et éclairés du protestantisme français. »

M. Grosclaude approuve fort la déposition de la reine Ranavalo et, faisant allusion aux bruits qui ont couru sur le désaveu qui pourrait être infligé, pour cet acte, au général Gallieni, il déclare :

« Il faut avoir le courage de proclamer que *ce serait une véritable trahison* de laisser des publicistes mal renseignés et des sénateurs affolés par un fanatisme sénile abuser de l'apathie d'un gouvernement qui n'ignore pourtant pas que le moindre désaveu compromettrait, à l'heure la plus grave, l'autorité française dans cette nouvelle colonie pleine d'espérances. »

M. FELIX FAURE A SAINT-PETERSBOURG

Paris, 22 mars. — S'il faut en croire les journaux russes, M. Félix Faure serait attendu très prochainement à St-Pétersbourg, dit le *Gaulois*.

Mais un voyage de cette nature ne se fait pas en quarante huit heures. Il faut compter dix jours de traversée aller et retour, pour peu que le séjour de M. Félix Faure à St-Pétersbourg et à Moscou dure également dix jours, cela fera trois semaines pendant lesquelles le président de la République sera hors du territoire de la République.

A qui incombera, ajoute le même journal, pendant ces trois semaines, l'interim des fonctions présidentielles ?

La constitution n'a pas prévu le cas, et l'article 7 de la loi constitutionnelle des 25-28 février 1875 ne confie cet interim au conseil des ministres que *durant une vacance* par suite de décès ou pour toute autre cause, et en attendant l'élection d'un nouveau président par l'assemblée nationale.

Il est cependant impossible d'admettre que, pendant trois semaines, aucune loi ne puisse être promulguée en France aucun décret signé, etc., etc...et cela sans parler des multiples incidents qui peuvent se produire, et dont le moindre serait une crise ministérielle.

Faudra-t-il donc que les Chambres s'engagent à n'ouvrir aucune crise pendant l'absence du président ?

Ou bien trouvera-t-on dans l'arsenal des lois constitutionnelles une disposition qui permette au congrès de se réunir pour nommer « un régent ? »

Autant de questions qu'il serait intéressant, nous semble-t-il, d'examiner et de résoudre.

LES RETRAITES OUVRIERES

Paris, 22. — M. Audiffred a déposé son rapport sur les propositions concernant les caisses de retraites. Voici les principales dispositions adoptées par la commission d'assurance et de prévoyance sociales dont M. Audiffred est rapporteur :

« Le capital des pensions de retraites servies par la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse, par une caisse syndicale ou patronale, ou par une Société de secours mutuels approuvée ou reconnue d'utilité publique sous les garanties exigées par l'article 3 de la loi du 7 décembre 1895, est formée par les versements des adhérents.

« Tout versement d'un ouvrier employé ou serviteur à gages, entraîne un versement égal du patron ou employeur, et réciproquement tout versement d'un patron entraîne un versement correspondant de la personne employée, que le patron est autorisé à retenir sur le salaire.

» Le versement total à effectuer sera de 4 0/0 du salaire, dont moitié à la charge du patron et moitié à la charge de l'ouvrier, à moins d'accord intervenu entre eux pour l'augmenter.

» En aucun cas, le patron ou employeur ne peut être tenu, sans son consentement, à une contribution supérieure à celle correspondant à une salaire de *4,500 fr. par an*.

» Les versements sont effectués, pour les mineurs, sans l'autorisation de leur père, mère ou tuteur, et pour les femmes mariées sans l'autorisation de leur mari.

» Les versements sont effectués à capital aliéné.

» L'entrée en jouissance est fixée à soixante ans; elle pourra être différée à la demande de l'ayant-droit.

» Les pensions inférieures à 360 fr. sont bonifiées par l'Etat à l'âge de 50 ans et sous les autres conditions stipulées à l'article 2 de la loi du 21 décembre 1893.

» Dans le cas de blessures ou d'infirmités graves entraînant incapacité absolue et permanente de travail, la pension de retraite prévue à l'article premier peut être liquidée avant soixante ans, en proportion des versements effectués.

» Sont exceptées des dispositions de la loi : les fonctionnaires employés et ouvriers de l'Etat, des départements, des communes, les inscrits maritimes, les ouvriers et employés des mines auxquels *continuent à s'appliquer les lois sur les pensions civiles et militaires*.

» La présente loi s'applique aux étrangers comme aux nationaux, sans que les étrangers puissent jouir des bonifications de l'Etat.

» La caisse nationale des retraites pour la vieillesse bénéficiera : 1° des dons et legs faits à la caisse ; 2° des ressources de la réserve spéciale des caisses d'épargne, quand elle dépassera 200 millions. »

LA FRANC-MAÇONNERIE

Les affiches du « Réveil du Nord »

On se rappelle les placards diffamatoires et calomnieux sortis l'année dernière des [illegible] du journal socialiste le *Réveil du Nord* et qui ont soulevé la plus vive indignation. Nos lecteurs [illegible] pas sans intérêt le passage suivant du *compte rendu aux ateliers de la Fédération des travaux du Grand-Orient du 1er novembre 1896 au 15 janvier 1897* :

« Le F. . Desmons, *président*, donne lecture de deux planches émanant de la Loge l'*Etoile nouvelle*, orient de Hazebrouck, et de la Loge la *Régénération*, orient de Bar-le-Duc, relatives toutes deux à un placard intitulé : « Les Ecoles du Christ » sortant de l'imprimerie du *Réveil du Nord* à Lille et donnant une série de condamnations prononcées contre les membres du clergé catholique ou de congrégations religieuses dans l'espace d'une année. Les loges demandent si la diffusion de cet imprimé peut être utile ou nuisible à notre cause.

» Le Conseil ne voit aucun inconvénient à ce que ce placard soit répandu dans le monde profane comme acte de propagande antiléricale, mais en ayant soin de faire corriger préalablement les quelques erreurs qu'il peut contenir. » (*Séance du Conseil de l'ordre en date du 7 décembre 1896.*)

Les loges bourgeoises et ouvrières

Nous lisons dans la *Revue maçonnique* de février 1897 :

« Comment concilier l'opinion que la maçonnerie anglaise est empreinte d'aristocratie avec le fait du fonctionnement de loges composées des professions les plus humbles comme celle d'ouvrier mineur par exemple ? L'explication est simple. Les loges pauvres ne comprennent pas de maçons dépassant le grade de maître. Les loges bourgeoises, qui paraissent de beaucoup les plus importantes, ne travaillent qu'au degré supérieur dont le *monarque* est le 18e (rose-croix).

« Il y a donc en Angleterre deux maçonneries distinctes et celle qui a le plus de vitalité et la maçonnerie qui se recrute dans les rangs moyens ou élevés de la Société. »

Le directeur de la *Revue maçonnique* aurait pu ajouter que, tandis que les membres des loges pauvres ne peuvent fréquenter les ateliers des hauts grades, les Rose-croix, Kadosch et autres maçons bourgeois et aristocrates ont toute facilité de pénétrer dans les ateliers qui travaillent aux trois premiers degrés et d'assister à leurs délibérations. »

Cette simple constatation explique bien des choses.

L'AFFAIRE ARTON

Paris, 22 mars. — Nous n'étonnerons personne en disant que, dans le monde politique, on s'occupe beaucoup plus de l'affaire Arton et de la résurrection du Panama que des événements d'Orient.

Le *Matin*, dans un amusant entretiet, résume assez exactement les idées qui constituent l'état d'âme de beaucoup de nos « honorables ».

« Quelle rosse, cet Arton ! Ce cri, que Foraim met dans la bouche d'une femme de dépité, résume chaque fois la situation.

« Oui, quelle rosse, cet Arton, muet jusqu'ici, et qui subitement s'avise de tout dire, livre sa comptabilité, sa correspondance, lâche des noms, répand l'épouvante dans les couloirs du Palais-Bourbon. Et, tout cela, presque à la veille des élections !

» Ah ! que l'on comprend bien l'exaspération de quelques-uns qui, hier encore, fermes sur leur piédestal, indiquaient par leur attitude intransigeante qu'eux seuls détenaient le record de toutes les vertus civiques.

» Ce qui est particulièrement irritant, c'est qu'on ne sait à *qui s'en prendre*. Il y a *bien le gouvernement, bouc émissaire* ordinairement désigné dans les circonstances embarrassantes, mais ce n'est pas lui qui a découvert et fait arrêter Arton ; c'est un cabinet radical, et puis voilà que... Non, on ne pouvait imaginer surprise plus abominable.

» N'importe ! on va essayer de « tomber » le ministère. Ce sera toujours autant de gagné, on verra après.

» Malheureusement, bien même que la conspiration aboutirait *qui s'ourdit dans les couloirs, réunissant députés menacés* et anciens ministres convaincus qu'un portefeuille est toujours bon à prendre, on ne serait pas plus avancé.

» Une crise ne remédierait en rien, au point où nous en sommes, sans compter que tout vote hostile, quel que soit le prétexte choisi, ferait ouvrir l'œil aux électeurs. Plus d'un, parmi eux, pourrait se dire : « Moi député à voté contre, c'est donc qu'il se sentait compromis ou qu'il voulait sauver les coupables ? »

» Vous voyez la situation... Mais quelle rosse cet Arton, quelle rosse ! »

En attendant, M. Le Poittevin met la dernière main à ses utiles travaux et il n'y a plus qu'à savoir quand on déballera le paquet. Les uns disaient aujourd'hui, les autres tenaient pour demain, d'autres encore pour huit jours. Mais la liquidation paraît imminente et fatale, à moins qu'on ne parvienne d'ici là à renverser le ministère.

Paris, 22 mars. — L'interrogatoire d'Arton, commencé ce matin à la conciergerie par M. Le Poittevin, s'est continué cet après-midi dans le cabinet du juge d'instruction.

M. Le Poittevin s'est efforcé aujourd'hui de bien établir les responsabilités, ne voulant pas envoyer à la légère les convocations ; celles-ci seront lancées ce soir et demain matin par télégramme à un certain nombre de personnes qui seront entendues demain.

Parmi ces personnes — Arton du moins l'a affirmé au juge — quelques-unes donneront des éclaircissements tels que l'affaire pourra, dès lors, entrer dans la phase active. M. Le Poittevin compte que ces témoignages réserveront plus d'une surprise.

Demandes en autorisation de poursuites

Paris, 22 mars. — Ce matin, à sept heures, M. Le Poittevin, juge d'instruction, s'est rendu à la Conciergerie et a procédé à un nouvel interrogatoire d'Arton.

M. Le Poittevin, assisté de son greffier, cotallonne avec Arton tous les papiers provenant du dossier de Londres, les numérotant au fur et à mesure, en ayant soin d'en faire des dossiers distincts, selon qu'il s'agissait de pièces relatives au Panama ou de papiers concernant la correspondance d'Arton avec le baron de Reinach.

M. le Poittevin a quitté la Conciergerie à dix heures, il s'est rendu directement à son cabinet où il est resté jusqu'à midi.

Arton sera interrogé de nouveau cette après-midi par M. Le Poittevin.

Des renseignements que nous avons pu recueillir au palais et qu'on nous affirme émaner de bonne source, il résulterait qu'Arton aurait déposé, au cours de l'instruction, cinquante et un parlementaires, dont trente n'ont pas été réélus aux dernières élections et dont dix sont morts.

Ence moment, M. Le Poittevin rédigerait onze demandes en autorisation de poursuites contre des parlementaires ; elles visent dix députés et un sénateur.

M. Le Poittevin aurait, en outre, manifesté son intention d'aller vite et de presser la besogne.

Dans les couloirs de la Chambre

Paris, 22 mars. — Moins de monde aujourd'hui dans les couloirs et plus calme que l'on ne s'y attendait. De l'attitude des journaux officieux du matin, on avait conclu qu'il n'y aurait rien aujourd'hui et une accalmie s'était produite.

D'ailleurs, interrogé ce matin même par plusieurs de *nos confrères*, M. Barthou a dit : « *Ce ne sera ni pour aujourd'hui, ni pour demain matin, ni pour jeudi.* »

« — Pour samedi, alors ?

» — Vous m'en demandez plus que je n'en sais. »

» Le gouvernement, nous a dit d'autre part un député ministériel, ne veut pas s'engager à la légère ; il sait qu'on lui fait payer une erreur, que les radicaux et le groupe Ribot le lâchent à l'envi ; il ne veut pas s'exposer bénévolement à leur vengeance : aussi s'entoure-t-il de toutes les garanties et, n'agira-t-il que sur des preuves irréfutables. »

M. Barthou qui vient de traverser les couloirs, a confirmé ces propos :

« Le gouvernement, a-t-il dit, est décidé à faire son devoir, tout son devoir; *mais il ne peut agir à la légère*; si on arrêtait tous ceux qui ont déjà été dénoncés, il n'y aurait plus grand monde ici. »

La question Argeliès

Paris, 22 mars. — Dans la lettre qu'il a adressée, samedi soir, au garde des sceaux, M. Argeliès lui demandait :

1° Où en était l'instruction;

2° Si des décisions conformes à celles dont on parlait dans les couloirs seraient prises prochainement.

Aujourd'hui, au début de la séance, M. Darlan s'est levé et a demandé si le président du conseil était disposé à faire une réponse à la question du député du Finistère.

M. Brisson, qui est absent, a chargé M. Barthou de répondre à M. Darlan.

Ou pense quelle émotion ces bruits ont jetée dans les couloirs où on se demandait, sans trop se hâter d'ailleurs à répondre quels étaient les onze.

Le champ des recherches est d'ailleurs circonscrit; dans la Chambre actuelle il n'y a plus, en effet, que quarante-et-un députés qui, en 1888, votèrent la loi autorisant l'émission des valeurs à lots de la société de Panama.

Or, parmi ces quarante-et-un, on désigne — on comprend que nous ne pouvons donner des initiales — MM. A..., B..., H..., C. de..., J..., E..., C. H..., P..., V... et R... pour la Chambre, T... pour le Sénat.

L'agitation en est très grande.

M. Ribot et M. Méline

On raconte, mais nous ne vous transmettons ce bruit que sous toutes réserves, que M. Ribot est allé trouver M. Méline pour l'entretenir de l'affaire Arton dans un sens qu'on devine.

M. Méline se montrant disposé à faire tout son devoir et à aller jusqu'au bout dans la voie où les circonstances *l'ont engagé, M. Ribot se serait emporté. Une vive* altercation se serait produite et M. Ribot aurait quitté le président du conseil en laissant entendre qu'il se reputirait de son intransigeance.

Les députés actuels qui votèrent l'émission des obligations à lots de Panama

Paris, 22 mars. — Le nombre des députés qui votèrent l'émission des obligations à lots de Panama, le 28 avril 1888, et qui appartiennent encore à la Chambre, n'est pas de 41, comme on l'a dit par erreur cette après-midi, mais bien de 65. Voici leurs noms : Gauche : MM. Arène, Audiffred, Pierre Alype, Basly, Bastide, Bauquier, Boissy d'Anglas, Bourlier, Leon Bourgeois, Bourrillon, Antide Boyer, Crémieux, Charounat, Chavoix, De Pioge, Deschanel, Develle, Etienne, Flourens, Frébault, Rabbard, Louis Leroy, Jourdan, Julien, de la Cretelle, Arthur Leroy, Level, Magnien, Maurice Faure, Bévière, Michau, Millochau, Pelletan, Rouvier, Royer, Sentenac, Thomson, Viger.

Droite : MM. Arnous, Baudry d'Asson, Bourgeois (D.), Delafosse, Du Bodan, Galpin, Garon, Gérard, de la Bourdonnaye, de Lanjuinais, de l'Argentais, de Rohan, de Lévis-Mirepoix, Lorois, de Mackau, de Mun, Cunéo d'Ornano, Louis Passy, Paulmier, Prax-Paris, de Solange, Tailleaudier, de Witt.

Boulangistes : MM. Clovis Hugues, Laporte, Michelin.

C'est donc dans ces soixante-cinq noms qu'il faut chercher ceux des dix députés menacés *puisque le chiffre actuellement en faveur est onze dont un sénateur. Parmi* ces onze, huit, assure-t-on, seraient, dès samedi, l'objet de demandes de poursuites et ces huit se disposeraient en six radicaux et deux républicains de gouvernement.

Les doléances d'un ancien ministre

Nous avons reçu, à ce sujet, les doléances d'un gros bonnet de la concentration, d'un ancien ministre, qui fait, en ce moment, une active campagne contre le Cabinet, et qui invoque surtout, contre lui, ce qu'il appelle sa légèreté dans l'affaire Arton.

« M. Méline, nous a-t-il dit, est le jouet d'une étrange illusion, s'il se flatte d'en finir par l'holocauste de samedi, avec cette redoutable affaire et sans trop de dommages pour le bon renom du Parlement : il met le doigt dans l'engrenage, il y passera tout entier. Le silence ne se fera pas sur les autres corrompus ou supposés tels. Arton donnera des noms à l'audience pour justifier de ses deux millions et ce sera le signal de nouveaux incidents scandaleux, de nouvelles campagnes diffamatoires.

» Qui profitera de tout cela ? qui gagnera à la déconsidération qui atteindra d'une indéniable façon le parti républicain ? Les réactionnaires et les socialistes. Vous verrez ceux-ci renouveler, pour l'affaire Arton, leur ardente campagne des chemins de fer du Sud, et se réclamer, pour cette ci, des fâcheuses concessions que la Chambre leur a faites à l'occasion de cette là.

» On réclamera des communications de dossiers, on voudra créer des commissions d'enquête et d'examen. C'est le trouble indéfini et cela à la veille des élections générales.

non, ceux-là sont trop malades; ils avaient trop d'expérience des pots-de-vin, pour avoir laissé, derrière eux, les traces de leur crime, ceux qui seront atteints seront de pauvres hères, des besogneux, qui se sont laissés séduire *par quelques billets de mille*, voire même de cent francs.

» L'enquête deviendra ainsi une iniquité. Franchement, à l'heure qu'il est, la Chambre française n'a-t-elle pas autre chose à faire que de laisser hypnotiser le pays par une pareille question ? »

Ajoutons, pour corroborer sur un point les dires de l'ancien ministre dont nous rapportons les paroles, qu'on prête à M. Jaurès l'intention de profiter de la divulgation du nom d'un homme qui fut investi de très hautes fonctions pour porter à la tribune une proposition, qui viserait à la fois la succession de cet homme, et un vote de la Chambre, relatif à cette succession.

Un mandat d'amener

Paris, 22 mars. — *Le Soir* publie l'*information suivante* :

« Un personnage qui joua autrefois un rôle important dans l'affaire Arton, sous le ministère Ribot, serait, paraît-il, l'objet d'un mandat d'amener. »

Une curieuse anecdote

Paris, 22 mars. — Le *Gaulois* de demain raconte, au sujet du Panama, une anecdote des plus curieuses ; « M. Charles de Lesseps, au début du scandale de Panama, aurait demandé une audience à M. Carnot, président de la République.

M. de Lesseps aurait dit à M. Carnot, je suis républicain et c'est, comme républicain, que je viens vous dire qu'il y a un intérêt républicain, en même temps qu'un intérêt national, à ce que la justice ne s'occupe pas du Panama.

» Votre loyauté, M. le Président, ignore bien des choses, et ce que j'ai à vous dire va vous laisser tellement stupéfait que je vous demande la permission de ne pas vous regarder pendant tout le temps que durera mon récit.

» Ce n'est pas que je cherche à sauver les coupables; mais j'ai le devoir de vous montrer à quel point l'opinion s'égare quand elle veut nous attendre et nous frapper. Nous avons été des victimes et je vais vous le prouver. »

Et alors, la tête entre ses mains, les yeux rivés à terre, M. Charles de Lesseps, remontant aux origines de l'affaire du Panama, fit au président de la République le récit vivant, émouvant et terrifiant, de toutes les tentatives faites auprès de la Compagnie, depuis le jour où il fut, pour la première fois, question de l'émission de valeurs à lots, des [illegible]rables obsessions dont les administrateurs avaient été l'objet, des compromissions qu'il leur avait fallu consentir, etc.

» Il cita les noms, tous les noms, et, quand il eut fini de parler, au bout de deux heures, pendant lesquelles M. Carnot ne l'avait interrompu qu'une seule fois, il dit : « Maintenant, M. le président, apprécie. »

» M. Carnot ne dit pas un mot et serra vigoureusement les deux mains de M. de Lesseps. M. de Lesseps se retira.

» Plus tard, après le retentissant discours de M. Jules Delahaye, nombreuses furent les démarches faites auprès de M. de Lesseps pour lui demontrer que l'intérêt de son père et le sien propre lui commandaient de sortir du silence où il s'était renfermé. Toutes les sollicitations furent vaines.

» Une seule fois, Ch. de Lesseps consentit à ouvrir la bouche, lorsque les circonstances lui imposèrent l'obligation d'accuser M. Baïhaut. Ceux qui le connaissent bien affirment qu'on n'obtiendra plus, de lui, aucune explication. »

Un incident sensationnel

Paris, 22 mars. — La *Libre Parole* croit que l'information du *Soir* sur la prochaine arrestation d'une personnalité ayant été mêlée à l'affaire Arton sous le ministère Ribot est erronée. Par contre, s'il faut s'en rapporter à une rumeur qui court à la dernière heure dans quelques rédactions de journaux, il faudrait s'attendre à un incident sensationnel qui se produirait demain mardi dans le cabinet de M. Le Poittevin.

Les compromis

Paris, 22 mars. — Sur cinquante-et-un noms cités par Arton, le juge d'instruction n'en aurait gardé jusqu'ici que trente dont huit députés ou sénateurs et huit morts dont les noms seront forcément connus. Nous pouvons même dire, ajoute la *Libre Parole*, que, parmi ces derniers noms, il s'en trouve qui produiront une vive émotion dans le pays.

Arton a promis à M. Le Poittevin de donner franc par franc, centime par centime, l'emploi des sommes qu'il a reçues. Cet emploi, Arton l'aurait déjà donné à M. Le Poittevin; il le donnera aux jurés.

LES ÉVÉNEMENTS D'ORIENT

Paris, 22 mars. — Le fait que le blocus de la Crète ait pu s'établir sans donner lieu à des complications sérieuses indique que les choses pourront s'arranger, et l'opinion en tient en ce moment optimiste.

Les nouvelles de la journée de dimanche et de la nuit ont donc été à peu près nulles; les derniers navires grecs ont quitté les eaux crétoises et, malgré les racontars qui circulent toujours, les armées en présence sur *les frontières de la Thessalie ne paraissent pas devoir* en venir aux mains. Sur terre et sur mer, on est calme; mais cela n'est évidemment pas une solution et, quand même aura encore duré quelques jours, il faudra bien aboutir à quelque chose.

Une dépêche d'Athènes au *Daily News* dit qu'une nouvelle solution de la question crétoise serait proposée par... la Grèce, naturellement.

Il s'agirait d'ériger la Crète en principauté autonome avec un régime à peu près identique à celui de la Bosnie, prince Waldemar de Danemark serait placé à la tête de la principauté.

Cette solution aurait été acceptée par le roi Georges et le sultan et le roi Georges en auraient conféré directement mais on ajoute que le comte Mouravieff s'est employé à faire échouer cet arrangement, qu'il a qualifié de duperie.

Saint-Pétersbourg, 22 mars. — Le *Nouveau Temps*, constatant que ces conséquences éventuelles d'une guerre grèco-turque constitueraient un très sérieux danger pour la paix de l'Europe, préconise le blocus rigoureux des côtes grecques comme le meilleur moyen de pression sur la Grèce, pour conjurer une semblable éventualité.

Le Pape et nos marins

Rome, 22 mars. — Le Père Angelo Maria, capucin, administrateur apostolique de Candie, a adressé au Pape une lettre dans laquelle, décrivant l'épouvantable incendie qui a menacé de détruire tous les établissements catholiques, il fait le plus grand éloge non seulement du consul et de son personnel, mais des marins français. Il signale leur conduite héroïque.

Le Pape a décoré tous les officiers français que le Père Angelo Maria lui a désignés.

L'attitude de l'Angleterre

Athènes, 22 mars. — L'*Asty* publie ce matin une dépêche annonçant que l'Angleterre avait proposé d'envoyer dix mille soldats anglais en Crète afin de pacifier l'île.

Cette proposition ayant été rejetée par les puissances, l'Angleterre a déclaré qu'elle resterait indifférente à la question du blocus de la Grèce.

Les troupes françaises

La Canée, 22 mars. — L'état de la mer rend impossible le débarquement des troupes françaises ; elles ne descendront à terre que demain.

La garde du corps du sultan

Londres, 22 mars. — Le correspondant du *Standard* à Constantinople dit qu'une société secrète a été découverte parmi les Albanais composant la garde du corps du sultan.

Bombardés par les Turcs

La Canée, 22 mars. — Hier, au moment où les troupes turques, composées de volontaires mahométans, s'efforçaient à ravitailler le blockhaus de Malaxa, les insurgés les ont attaquées.

Les navires turcs mouillés dans la baie de la Suda ont aussitôt ouvert le feu sur les insurgés, qu'ils ont bombardés en présence des flottes européennes.

Le résultat de ce bombardement n'est pas encore connu.

Dans les Dardanelles

Les Dardanelles, 22 mars. — L'escadrille turque mouillée dans le détroit, à la baie de Nagara, comprend un croiseur, un transport, deux avisos-torpilleurs et sept torpilleurs.

D'autre part, quatre navires ottomans et deux torpilleurs de première classe sont mouillés à Lamsaki, à l'entrée du détroit de Marmara.

L'explosion d'un canon. — Neuf victimes

Une dépêche de Larissa annonce qu'un canon a éclaté au camp turc d'Elassona. Un officier et huit sous-officiers ont été tués.

Deux navires turcs. — Accidents et panique. Nombreux blessés

Constantinople, 22 mars. — Lorsque l'escadre turque est sortie de la Corne-d'or pour entrer dans la mer de Marmara, l'*Osman-ieh* a heurté si violemment le pont intérieur que la fonte qui y était massée a été prise de panique et que beaucoup de curieux ont été blessés.

A son tour, l'*Osman-ieh* a abordé le pont extérieur, provoquant également une panique qui s'est propagée jusqu'au delà de Galata.

Les volontaires italiens

Athènes, 22 mars. — Les volontaires italiens arrivent journellement en grand nombre ; ils sont incorporés dans la colonne Cypriani qui est partie pour la frontière.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE

Audience du 22 mars

AFFAIRE BOISLEUX-LAJARRIGE

Les débats de cette triste affaire ont commencé à 11 heures 1/2 sous la présidence de M. le conseiller Delpergue. A cause de la longueur des débats, deux jurés supplémentaires ont été adjoints au jury et un troisième assesseur à la Cour.

M. Bonnet, avocat général, occupe le siège du ministère public.

Me Farine et Demange sont les défenseurs du docteur Lajarrige et Me Le Brozer et Henri Robert ceux du docteur Boisleux.

Une foule énorme composée de femmes et de médecins a envahi la salle d'audience. Il a fallu organiser un service d'ordre. Les témoins sont au nombre de 155. Parmi eux se trouve Mme Mansuy, la veuve du maire de Chatenay qui s'est suicidé à la suite de l'arrestation.

L'acte d'accusation rend les deux prévenus responsables de la mort de Mlle Thompson, survenue à la suite d'une opération criminelle.

Les deux accusés se rejettent l'un sur l'autre les responsabilités de l'opération. L'interrogatoire du docteur Boisleux impressionne douloureusement l'auditoire. De 1891 à 1895, il a opéré quatre-vingt-six personnes. Il y a eu vingt-six décès.

Le président constate qu'à partir de 1895, le docteur n'a plus tenu de livres, ce qui fait que l'on ne connaît pas les résultats des opérations.

Le président cite de nombreux faits, tous plus navrants les uns que les autres. C'est une malade devenue folle et qui meurt à Cochin deux heures après avoir été admise. Son agonie a été affreuse, mais la malade n'est pas morte chez lui.

C'est une malade que l'infirmière du Dr Boisleux dépouille de ses bijoux. C'est Mme L... qui opère malgré elle. Elle demande un prêtre. Il n'autorise ce dernier à pénétrer chez lui que la nuit, revêtu d'habits laïques. Au moment de sa mort, il se met à genoux près de son lit pour demander pardon.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du lundi 22 mars 1897

Présidence de M. Brisson, président.

L'animation, dans les tribunes publiques, et dans la salle, est des plus vives.

En prévision d'incidents possibles, les députés sont venus nombreux.

Au banc des ministres on remarque MM. Méline, Rambaud, Darlan, général Billot et André Lebon.

Lors que le garde des sceaux arrive dans l'hémicycle, il est arrêté, au passage, par un certain nombre de députés radicaux qui l'entourent et entament avec lui une discussion fort remarquée.

L'éloge funèbre de M. de Kergariou

M. Brisson prononce l'éloge funèbre de M. de Kergariou, député de la droite, dont il rappelle les qualités de cœur et d'esprit. Cet éloge est longuement applaudi sur tous les bancs.

EOURSE DE PARIS DU 23 MARS

FONDS D'ETAT FRANÇAIS & ETRANGERS

Clôture			Ouverture	Pr. clôt.
102 45	3 0/0	comptant	102 47	102 42
102 47	3 0/0	terme	102 47	102 45
101 15	3 0/0	Amort. compt.	101 20	101 15
101 27	3 0/0	» terme	101 30	..
106 35	3 0/0	1 0/0 comptant	106 35	106 32
106 25		2 terme	106 25	106 35
....		Emprunt Tonkin	99 ..	..
....		Argentins	295 25	296 ..
....		Autriche	105 20	..
....		Brésil	..	67 50
104 85		Chine 4 0/0	104 80	104 85
106 85		Egypte unifiée	106 85	107 ..
....		Espagne exter. compt.	61 05	..
69 ..		» terme	59 85	59 85
89 85		Italien 5 0/0 comptant	89 90	89 90
89 87		» terme	89 85	89 75
103 75		Hongrois 4 0/0	103 75	103 90
....		Portugais 3 0/0 compt.	..	..
....		» terme	23 ..	..
18 25		Turc (série D) terme	18 20	18 12
....		Russe 4 0/0 1889	103 ..	102 65
92 80		» 3 0/0 1891	92 70	..
....		» 4 0/0 1893	104 75	104 50
....		» 3 1/2 1894	101 20	..

OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER, DES VILLES ET DES CHEMINS DE FER (Cours au comptant)

			Clôt. p.	Pr. cl.		Clôt. p.	Pr. cl.
59 75	CRÉDIT FONCIER	Bons 1887	60 ..	476 50	Ardennes	..	175 ..
....		— 1888	64 50	477 50	Est 3 0/0 anc.	..	477 50
508 ..		Commun. 1879	508 ..	474 ..	— nouv.	..	473 ..
503 ..		— 1880	503 ..	479 ..	Nord 3 0/0 anc.	..	480 50
405 25		— 1891	405 ..	..	Nord 2 1/2	..	..
511 ..		— 1892	509 ..	..	— nouv.	..	478 ..
....		Foncieres 1877	..	477 50	Orléans 3 0/0 a.	..	481 50
505 ..		— 1879	506 50	486 ..	— n.	..	..
461 ..		— 1883	461 ..	453 ..	Orléans 2 1/2 0/0	..	452 50
507 ..		— 1885	506 25	477 75	Ouest 3 0/0 anc.	..	477 ..
103 75		— 5e 1905	103 75	481 ..	— nouv.	..	481 ..
487 75		F. 90 fr. p. 1895	486 ..	459 ..	Sud de France	..	458 25
510 ..		Obl. 1855-60 3 0/0	510 ..	460 ..	Econom. 3 0/0	..	461 ..
571 ..		— 1865 4 0/0	571 50	468 ..	Ville Lyon 1880	..	468 75
456 ..		— 1869 3 0/0	457 ..	412 ..	Marseille 1877	..	412 50
418 ..		— 1874 3 0/0	418 ..	425 ..	Bordeaux 3 0/0	..	..
588 75		— 1875 4 0/0	590 ..	505 50	—	1884	..
585 ..		— 1876 4 0/0	580 ..	..	Montpellier 1895	..	599 ..
465 ..		— 1886 3 0/0	463 ..	502 ..	Dette Tunis.	..	..
102 50		— 4 0/0	103 ..	..	P.-L.-M. fus. a	..	..
392 ..		— 1892 2 1/2	..	..	— fus. n.	..	..
100 50		— 3 1/2 0/0	100 ..	..			

Bourse commerciale de Paris du 23 mars 1897

	Ouv.	Clôt.		Ouv.	Clôt.		Ouv.	Clôt.
Alcool			**Avoines**			**Farines**		
Cour	34 50	34 50	Cour	15 65	15 65	Cour	44 60	45 50
Proch.	34 50	34 75	Proch	16 75	15 75	Proch	45 65	44 50
M.-Av.	35 ..	35 ..	M.-Av.	15 70	15 45	M.-Av	44 50	45 70
4 mai	33 75	33 50	4 mars	15 60	15 65	4 mars	45 60	45 50
Blés			4 mai	15 ..	15 50	4 mai	44 40	45 65
Cour	21 20	21 40	**Lin**			Corbeil	70 ..	50 ..
Proch	21 30	21 25	Cour	33 ..	39 ..	**Sucres**		
M.-Av.	21 70	21 70	Proch	39 25	39 25	Cour	25 37	25 37
4 mars	21 95	21 90	M.-Av.	40 50	40 25	Proch	25 50	25 50
4 mai	22 05	21 95	4 mars	41 25	41 25	M.-Av	26 ..	26 ..
Seigles			4 mai	41 25	41 ..	4 mars	27 ..	27 25
Cour	13 60	13 60	**Colza**			4 mai	27 ..	27 ..
Proch.	13 75	13 75	Cour	53 25	53 ..	4 oct.	27 25	27 ..
M.-Av.	13 75